Inter-région	Région	CDG coordonnateur	Gouvernance et organisation de coordination	Effectifs mobilisés sur la coordination	Fréquence des réunions
Hauts-de-France	**Hauts-de-France**	*CDG Nord (59)*	Les 5 CDG ont signé une charte de coopération en décembre 2015	Effectifs des services concernés	Directeurs : 1 fois par an Présidents : 1 fois par an Concours : 4 fois par an
Grand-Ouest	**Normandie**	*CDG Seine-Maritime (76)*	Signature de la charte de coopération régionale le 20 octobre 2016 - 5 CDG Normands, Les Présidents, à raison d'une réunion semestrielle, suivent les travaux de la coordination et fixent les objectifs	Aucun chargé de mission spécifique n'a été affecté à la mise en œuvre de la coopération. Les Directeurs et les services des 5 CDG sont mobilisés, en particulier les Services "Statutaires" et les Services "Emploi". Toutefois, la question d'un chargé de mission devra être revue.	**Présidents** 2 réunions pleinières/an **Directeurs** 1 réunion trimestrielle **Services concours des CDG Normands** 1 réunion pleinière /an, au-delà des réunions liées à la coopération interrégionale (3/4 réunions/an) **Services juridique et d'assistance statutaire** 3 réunions/an **Groupe de travail lié à l'observatoire régional Normand** 3/4 réunions/an
	Bretagne	*CDG Ille-et-Vilaine (35)*	La coopération s'appuie sur une charte. La volonté de la coopération est de conserver un rôle pour chaque CDG	Les Directions générales des 4 CDG	1 réunion tous les trimestres avec un accueil tournant + échanges réguliers à distance
	Pays de la Loire	*CDG Loire-Atlantique (44)*	Charte régionale depuis 2007, régulièrement renouvelée (renouvellement 2019/2021 en cours)	Pilotage technique de la coordination par le directeur du CDG44 + son assistante	2 par an en moyenne
IDF-Centre	**Centre Val-de-loire**	*CDG Indre-et-Loire (37)*	Mise en œuvre de la nouvelle Charte régionale de coopération à compter du 1er janvier 2019. La désignation du Centre de Gestion coordonnateur est opérée par période de 3 ans du 1er janvier de l'année n au 31 décembre de l'année n+2. La désignation intervenant au cours de l'année n-1. Coordination générale assurée depuis le début par le CDG 37 et renouvelée pour les 3 années à venir (2019-2021).	1/2 poste de catégorie B financé par le budget de la coordination. Coordination technique assurée par les équipes de direction des 6 Centres de Gestion de la Région Centre-Val de Loire.	**Instance stratégique d'orientation** (les 6 présidents des CDG de la région + équipes de direction) : **2 à 3 réunions par an** **Commission technique** (équipes de direction) : **3 à 4 réunions par an** **- Commission des groupes de travail : 3 à 4 réunions par an**
	IDF	*CIG PC*	En vertu de la loi de 1984, les CDG fonctionnent hors coopération régionale. Cependant, une collaboration par convention est engagée avec les CIG de la petite et de la grande couronne pour l'organisation des concours et examens professionnels ainsi qu'un travail en réseau sur l'emploi		
	IDF	*CIG GC*			
	IDF	*CIG Seine et Marne (77)*		Responsable concours et responsable emploi	réunion interrégionales 2 / an
Est	**Grand-Est** **Est-Bourgogne-Franche-Comté**	*CDG Bas-Rhin (67)*	Mise en œuvre de la nouvelle charte interrégionale au 1er janvier 2017	2 agents: 1 de de catégorie A (chargé de mission de la coopération régionale) et 1 de catégorie B (assistant de coopération). Au 1er janvier 2019, un chargé de mission emploi (A) coordonnera et dynamisera les missions relatives à l'emploi	Les directeurs des CDG se réunissent une dizaine de fois par an. Deux fois par an, le conseil des présidents se réunit afin de valider le travail et les propositions des directeurs
Auverge-Rhône-Alpes	**Auverge-Rhône-Alpes**	*CDG Rhône (69)*	signature de la nouvelle charte en décembre 2016		
Grand-Sud-Ouest	**Nouvelle-Aquitaine**	*CDG Gironde (33)*	les 12 CDG ont signé une charte de coopération en juillet 2016 - effet janvier 2017	1 ETP sur l'animation de la coordination 1 ETP sur l'observatoire régional emploi (2 à venir) 1 ETP sur la "veille juridique"	réunions semestrielles conseil stratégique et d'orientation (Présidents + Directeurs) réunions trimestrielles directeurs réunions "à convenance" groupes de travail
	Occitanie	*CDG Haute-Garonne (31)*	mise en œuvre de la nouvelle charte régionale qui a pris effet au 1er janvier 2017 Il existe une coordination générale assurée par le CDG 31 et une coordination déléguée assurée par le CDG 34	3 agents sont affectés à la coordination (1 de catégorie A et 2 de catégorie B), les équipes de directions des CDG coordonnateur général et délégué sont également mobilisées.	Les directeurs et adjoints se réunissent tous les deux mois, tout comme les membres des commissions Concours et Emploi.Les Présidents deux fois par an. Les groupes de travail selon les besoins
PACA - Corse	**PACA**	*CDG Bouches-du-Rhône (13)*	Actualisation de la charte le 28 déc. 2016 Délibération (du 20 fév. 2018) élargissant les missions prévues dans la charte et convention.	4 agents sont mobilisés pour la coordination : - Le resp. du pôle emploi/concours - agent de catégorie A - Pour le volet concours ; 1 agent de catégorie A et 1 agent de catégorie B - Pour le volet emploi, 1 agent de catégorie A	Les directeurs des CDG se réunissent au moins une fois par trimestre
	Corse	*CDG Corse du Sud (2A)*	le cdg 2A a les missions d'un centre coordonnateur (art 14). Une chartre régionale a été mise en place entre les 2 centres et plus particulierement une répartition entre les concours cat A -filières administrative/techniqu(attaches/ingénieurs	le service concours, le service bourse de l'emploi soit 3 agents(1 cat b, 2 cat c)	CA
Guadeloupe	**Guadeloupe**	*CDG Guadeloupe (971)*	Chacun des CDG assure sa propre coordination. Cependant, une convention est conclue entre les 3 CDG des Antilles pour collaborer en matière de concours et d'examens professionnels et pour l'organisation des CRE		
Martinique	**Martinique**	*CDG Martinique (972)*			
Guyane	**Guyane**	*CDG Guyane (973)*			
Réunion	**Réunion**	*CDG Réunion (974)*			
Mayotte	**Mayotte**	*CDG Mayotte (976)*			
		CDG ayant actualisés leurs informations au 12/11/18			

Inter-région	Région	CDG coordonnateur	**Missions exercées obligatoirement au niveau régional** *(article 14 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)*	**Missions exercées au-delà des prévisions de l'aticle 14 et incluant les missions facultatives**	**Missions couvertes par des conventions inter-centres qu'elles soient prévues ou non dans la charte**
Hauts-de-France	**Hauts-de-France**	*CDG Nord (59)*	La coopération entre les 5 CDG est opérationnelle. - concours - FMPE - discipline - observatoire de l'emploi	Des échanges d'experience ont lieu en matière de santé et sécurité au travail.	- Administration numérique - Dématérialisation des marchés
Grand-Ouest	**Normandie**	*CDG Seine-Maritime (76)*	La coopération entre les 5 CDG normands pour l'organisation des concours et examens professionnels, est réellement opérationnelle. Cette coopération s'inscrit par ailleurs dans la coopération interrégionale (SIC) Le suivi et le reclassement des fonctionnaires de catégorie A s'exerce à un niveau réellement régional Le fonctionnement du conseil de discipline de recours est totalement opérationnel au plan régional La gestion de l'Observatoire régional est devenue opérationnelle en 2017.	Les 5 CDG normands bénéficient d'une mise en réseau de leurs services juridiques et conseil statutaire en vue de productions thématiques coordonnées. Le CDG 14 et le CDG 61 ont signé avec le CDG 76 une convention d'assistance statutaire, incluant le référent déontologue Production de fiches d'information statutaire à l'échelon régional - Les 5 CDG normands ont fait récemment une demande commune auprès du Conseil régional pour l'obtention d'un financement visant à mettre en place une formation des métiers de Secrétaire de Mairie.	- Mutualisation inter-cdg Bas normands en matière de fonctions support (informatique, direction) - Le CDG 14 et 61 ont signé la convention d'assistance statutaire proposée par le CDG76
	Bretagne	*CDG Ille-et-Vilaine (35)*	Pour les concours, la coopération interrégionale regroupe la Bretagne, Normandie et Pays de la Loire. Les 14 CDG se réunissent trois fois par an pour préparer les opérations et fixer les budgets. La pratique a été adoptée de rebasculer les budgets non consommés par l'interrégion vers les régions. La totalité des concours de la Région bretagne sont mutualisés dans un budget annexe. Organisation des CREF, gestion de l'observatiore régional de l'emploi à un service commun, gestion des FMPE.	Echange de pratiques : coaching, GPEEC, conseil en évolution professionnelle, référent déontologue, gestion des paies, informatique, plateforme santé, DPD, archivage, conseil juridique, aide au recrutement. Service commun : bail privé et observatoire de l'emploi	
	Pays de la Loire	*CDG Loire-Atlantique (44)*	- Concours et examens A et B - publicité des créations et vacances d'emplois A et B - FMPE A et B - Reclassement A et B - Conseil de discipline de recours - Observatoire régional de l'emploi - Conférence régionale de l'emploi	- Prévention des risques professionnels (échanges de pratiques) - Actions de promotion de l'emploi territorial	- Mutualisation calcul des ARE entre CDG 44 et CDG 85
IDF-Centre	**Centre Val-de-loire**	*CDG Indre-et-Loire (37)*	- Mutualisation de l'organisation des concours et des examens professionnels :programmation rationalisée des concours et examens , notes de cadrage des épreuves communes, mutualisation des procédures, organisation de groupes de travail - Mutualisation de la gestion des lauréats de concours : répartition sur l'année de la réunion générale d'information, réalisation d'un diaporama et d'un questionnaire de satisfaction communs, réalisation d'un guide du lauréat commun. - Publicité des créations et vacances d'emplois de catégorie A/Bourse de l'emploi et mission générale d'information sur l'emploi public - Prise en charge des FMPE - Le reclassement des fonctionnaires de catégorie A devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions - Le fonctionnement des conseils de discipline de recours au niveau (CDG 45) - La gestion de l'observatoire régional de l'emploi - Organisation de la CRE tous les deux ans par rotation entre les CDG de la région.	- La mission de référent déontologue : deux référents déontologues ont été nommés à l'échelle de la coopération régionale. Mutualisation de la mission : . CDG 45 mise à disposition du référent au CDG 18 . CDG 37 mise à disposition du référent aux CDG 36 et CDG 41	- Convention de mutualisation pour les allocations pour perte d'emploi (CDG 28, CDG 37 et CDG 45) - Convention concernant le secrétariat des Commissions de réforme et des Comités médicaux pour les agents du Conseil Régional (tous les CDG de la Région Centre-Val de Loire)
	IDF	*CIG PC*			
	IDF	*CIG GC*			
	IDF	*CIG Seine et Marne (77)*		La mutualisation n'a pas été développée outre le cadre légal à l'exception de la rémunération des intervenants	organisation concours et examens professionnels ; élaboration de sujets communs (catégorie C) ; édition des annales corrigées (documentation française) ; facturation commune coût lauréat (toutes les catégories) ; bourse de l'emploi pour l'utilisation de l'outil
Est	**Grand-Est**	*CDG Bas-Rhin (67)*	Les compétences transférées par la loi du 19 février 2007 complétées part la loi du 20 avril 2016: les concours de catégorie A et B, la prise en charge des FMPE de catégorie A et B, l'emploi territorial, le conseil de discipline de recours	Tous les travaux et missions liées à l'emploi (observatoire de l'emploi, puits de données sociales), mise en place mutualisée du référent déontologue, la construction d'une offre mutualisée de réalisation des inspections en hygiène et sécurité pour l'inspection des lycées de la région	
	Est-Bourgogne-Franche-Comté				
Auverge-Rhône-Alpes	**Auverge-Rhône-Alpes**	*CDG Rhône (69)*	Les missions concours et examens professionnels, gestion des FMPE, organisation des CRE, Observatoire régional de l'emploi ont toutes été mutualisées. Le nombre d'organisateurs de concours et examens professionnels a été rationalisé.	La mission expertise et information statutaire a été mutualisée. Plus globalement, la région a approfondi la mutualisation en développant les expertises pour chaque CDG notamment en matière de conseil en organisation, de bilan de compétences, de paye à façon, d'aide à la fiabilisation des comptes de droit en matière de retraite.	calcul des allocations chômage
Grand-Sud-Ouest	**Nouvelle-Aquitaine**	*CDG Gironde (33)*	concours : coordination régionale en lien axes ANDCDG / FNCDG emploi : site emploi territorial dans les 12 CDG Fonctionnement mutualisé d'un observatoire régional de l'emploi et de la fonction publique territoriale 1 CRE organisée (réflexion en cours sur format) prochaine CRE : 2019 FMPE A : gestion administrative par chaque CDG, coût impacté sur budget régional, partage "à convenance" sur l'accompagnement	mécanisme "convention générale de mutualisation des coûts" concours étendu pour toutes les opérations (C et non transférées) FMPE - reclassements : accompagnement partagé "à convenance" pour toutes catégories "veille juridique" mutualisée représentation des CDG dans des manifestations (salon des élus locaux, preventica) réseaux d'échanges entre services sur toutes missions CDG	Dispositifs structurés par la charte ou décisions parallèles (annexes à la charte ou délibérations concordantes ; pas de support conventionnel hors charte) : mutualisation charges salariales observatoire + veille juridique gestion de flux financiers : concours (toutes catégories), frais de fonctionnement instances pour collectivités "trans départementales" (conseil régional et queques établissements publics) ; frais de représentation
	Occitanie	*CDG Haute-Garonne (31)*	Depuis 2016, la programmation régionale des concours et examens professionnels existe.L'objectif est de répondre aux besoins des bassins d'emplois régionaux. En 2017, un règlement concours commun a été adopté. Une cellule pédagogique a été mise en place pour la production de sujets des concours de la catégorie C et de la filière médico-sociale. Une programmation régionale est réalisée sur l'accompagnement des lauréats de concours.	Des groupes de travail ont été mis en place, sur le principe du volontariat, de manière pérenne ou ponctuelle sur des thématiques hors du périmètre obligatoire de la coordination. Un groupe permanent est composé des responsables des services statut et gestion des carrières et des groupes ponctuels rassemblent les agents responsables du maintien dans l'emploi et de la médecine préventive. Tout CDG peut être pilote sur un groupe de travail (ex: Déontologie au CDG09, Médiation PO au CDG81).	*Pas de convention intercentres hormis pour les refacturations concours*
PACA - Corse	**PACA**	*CDG Bouches-du-Rhône (13)*	L'organisation des CRE se fait par rotation entre les CDG de la région. Déc. 2016 le CDG 13 a organisé la 1ère CRE en Région PACA - En juin 2018, le CDG 83 a organisé la 2ème CRE en Région PACA. Le CDG 13 assure la gestion des FMPE de catégorie A tandis que chaque Centre assure la gestion des autres catégories. Participation des CDG PACA à tous les évènements liés à l'emploi à dimension régionale (forums, salons ou évènements divers..). La coordination régionale en la matière est assurée par le service emploi du CDG13. Gestion de l'observatoire de l'emploi. Coopération des CDG PACA sur les concours de cat A et B.	Les échanges entre CDG se sont intensifiés sur la prévention des risques et le référent déontologue . Coopération des CDG PACA sur les concours de cat. C (en assurant notamment, l'organisation dans la région, de toutes les spécialités d'un concours ou d'un examen professionnel par exemple...). Intensification des échanges et des informations entre services emploi des CDG PACA en matière d'emploi (par exemple, assurer si besoin et pour chaque département, un accompagnement (ou des échanges) préalablement à la prise en charge de certains agents de cat A en surnombre...). Référent régional sur Bilan Social. Mise en place de formations mutualisées (ex : formation assurée par l'ADIAJ sur l'organisation des concours...).	Mutualisation des sujets de concours de catégorie C. En matière d'emploi, collaboration intensifiée notamment sur la publication d'offres sur des métiers en tension : envoi aux CDG PACA des offres d'emploi pour publication sur leurs sites Internet. Echanges sur les candidats qui s'inscrivent dans les bourses de l'emploi (BE) des CDG PACA. Inciter le candidat résidant en limite de département à s'inscrire à la BE d'autres (ou d'un autre) CDG que celui de son département d'origine... (candidat élargit ainsi son périmètre en diffusant son CV sur plusieurs CDG). Informer les CDG PACA de l'organisation de la réunion annuelle des lauréats de concours pour qu'ils diffusent l'information et pour inciter les lauréats à s'inscrire à cette réunion. Le CDG 13 autorise également les lauréats de concours des CDG partenaires à participer à cette réunion dès lors qu'ils résident dans le département des BDR.
	Corse	*CDG Corse du Sud (2A)*	Le cdg 2b a souhaité conserver la publicité des emplois de Rédacteurs,		l'organisation de certains concours par convention avec le CDG 13,
Guadeloupe	**Guadeloupe**	*CDG Guadeloupe (971)*			
Martinique	**Martinique**	*CDG Martinique (972)*			
Guyane	**Guyane**	*CDG Guyane (973)*			
Réunion	**Réunion**	*CDG Réunion (974)*			
Mayotte	**Mayotte**	*CDG Mayotte (976)*			

CDG ayant actualisés leurs informations au 12/11/18

Inter-région	Région	CDG coordonnateur	Modalité de répartition de l'exercice des missions (chef de filât, spécialisation)	Budgets annexes	Documents ou évenements réalisés	Site internet ou plateforme commune
Hauts-de-France	Hauts-de-France	*CDG Nord (59)*	Chef de filât 59	non	Fiches repères	Marchés publics
Grand-Ouest	Normandie	*CDG Seine-Maritime (76)*	**Le CDG 76**, en qualité de Centre coordonnateur, s'inscrit dans une démarche de mise en œuvre d'un schéma régional de mutualisation avec des propositions de réflexion prospective(ex services concours/Proposition à moyen terme d'un service concours régional). Au-delà, il n' y a pas de spécialisation particulière des CDG normands sur telle ou telle problématqiue La marche de la coopération repose sur une approche collective des sujets. Le CDG 76 anime le groupe de travail lié à l'observatoire régional, le Responsable de l'observatoire étant référent régional (puits de données) l'animation du groupe de travail des juristes Normands relève également du CDG 76 Le CDG 76 gère également le suivi administratif et financier des FMPE de catégorie A. L'aide au retour en emploi est partagée entre le CDG Coordonnateur et les CDG d'origine des FMPE	- Un budget annexe spécifique aux opérations de concours financées par la dotation régionale CNFPT a été mis en place en 2017. - Un budget annexe spécifique aux FMPE Normands de catégorie A a été mis en place au BP 2018	**Réseau des Juristes Normands** 10 fiches ont été réalisées sur les thèmes suivants : - abandon de poste (CDG 61) ; - compte personnel d'activité (CDG 50) ; - congé de maladie des agents contractuels de droit public (CDG 76) ; - congé de maladie ordinaire des fonctionnaires (CDG 76) ; - journée de carence (CDG 50) ; - protection sociale complémentaire (CDG 76) ; - rémunération : ce qui change au 1er janvier 2018 (CDG 50) ; - situation du fonctionnaire au terme des congés de maladie rémunérés (CDG 76) ; - suspension, discipline et maladie (CDG 76) ; - validation des acquis de l'expérience (CDG 50). Les projets de fiches en cours - CDG 27 : → positions administratives/emplois de direction - CDG 76 : fiches → cumuls d'activités accessoires, création d'entreprise, temps partiel thérapeutique	- Plateforme commune en prévision, à l'échelle régionale
	Bretagne	*CDG Ille-et-Vilaine (35)*	6 thématiques et 28 actions ont été identifiées et réparties entre les CDG avec la désignation d'un chef de filât. Par convention, les CDG collaborent sur des sujets techniques pour lesquels chacun d'entre eux s'est spécialisé.	1 budget concours interrégional 1 budget concours régional	1 forum des élus et de l'emploi public local tous les 3 ans	des fiches statutaires communes en ligne une GED partagée à développer
	Pays de la Loire	*CDG Loire-Atlantique (44)*		Budget annexe pour les opérations concours et examens couverts par la dotation CNFPT	- Conférence Régionale de l'Emploi Territorial tous les 2 ans - 2 à 3 journées d'échanges techniques par an entre services sur diverses thématiques (paie, instances paritaires, instances médicales, etc.)	Uniquement pour la Conférence Régionale de l'Emploi + une GED sur diverses thématiques (ex : médiation, paie, instances…)
IDF-Centre	Centre Val-de-loire	*CDG Indre-et-Loire (37)*	Mise en place de groupes de travaux régionaux sur différents domaines avec des CDG pilotes et CDG associés : - GT concours et examens (CDG 37 pilote et CDG 41 associé) - GT Santé et prévention (CDG 28 pilote et CDG 36 associé) - GT juridique et statutaire (CDG 45 pilote et CDG 28 associé) - GT emploi et observatoire régional (CDG 37 pilote et CDG 18 associé)	Un budget annexe géré par le CDG 37 (coordonnateur)	- Mission de référent déontologue : documents communs tels que lettre de mission, formulaire de saisine du référent, avis de recevabilité de la demande, avis d'irrecevabilité de la demande, courrier apportant l'avis du référent. - Concours et examens + emploi : notes de cadrage des épreuves communes, guide de procédure d'organisation des concours et des examens, planification régionale de la mise en place des réunions d'information générale, réalisation d'un diaporama commun présnté aux réunions d'information générale + questionnaire de satisfaction, réalisation d'un guide du lauréat, harmonisation de la rémunération des intervenants au niveau de la région - Organisation de la CRE : . 14 novembre 2013 : "L'Intercommunalité de demain : quels enjeux en matière de ressources humaines ?" . 5 novembre 2015 : « Mutualisation : réinventer les politiques RH » . 16 novembre 2017 : "L'emploi demain : s'adapter aux mutations" - Mise en place d'une formation aux risques psychosociaux pour les préventeurs des CDG de la région	
	IDF	*CIG PC*				
	IDF	*CIG GC*				
	IDF	*CIG Seine et Marne (77)*	\	\	guide du lauréat ; guide d'utilisation RDV Emploi public ; salon de l'emploi public	RDV Emploi public ; application données sociales ; alliance concours ; site listes d'aptitude régionales ; foxy facturation
Est	Grand-Est Est-Bourgogne-Franche-Comté	*CDG Bas-Rhin (67)*	Des groupes de travail se réunissent sur des thématiques précises ponctuellement	Un budget annexe spécifique finance les compétences mutualisées et le fonctionnement de la coopération interrégionale. La dotation du CNFPT est versée au CDG coordonnateur ainsi que la contribution pour les FMPE.	Elaboration d'un "guide concours" par les responsables concours afin d'uniformiser les procédures au sein de l'interrégion	Un site internet commun a été mis en place (plateforme CDG plus)
Auverge-Rhône-Alpes	Auverge-Rhône-Alpes	*CDG Rhône (69)*	Par convention, les CDG spécialisés mettent leur expertise au service des autres CDG de la coordination.			
Grand-Sud-Ouest	Nouvelle-Aquitaine	*CDG Gironde (33)*	pilotage ou co-pilotage des actions par différents CDG EMPLOI / cdg 17 + 64 CONCOURS / cdg 33 MUTUALISATIONS / cdg 19 + 47 les groupes de travail technique sont animés par différents responsables de CDG	1 budget annexe régional tenu par le coordonnateur alimenté des transferts CNFPT pour la gestion des missions transféres 2007 (concours - FMPE) et l'animation de la coopération	Des productions communes : supports de travail notices concours, supports d'information lauréats, formulaires divers, supports de communication	non fait au niveau régional des collaborations interdépartementales pré-existantes
	Occitanie	*CDG Haute-Garonne (31)*	Il existe deux chefs de filât: le CDG 31 pour l'emploi et la gestion des FMPE et le CDG 34 pour les concours et examens professionnels	Des budgets annexes ont été mis en place avec des commissions techniques permanentes pour les missions concours et emploi	Un guide régional sur le RIFSEEP a été réalisé avec le concours des 13 CDG de la région Occitanie De même, un livret régional sur l'annualisation du temps de travail a été réalisé en 2018 Programme régional triennal (2017-2020) poursuivant plusieurs objectifs : - d'accompagner les réflexions sur de nouvelles formes de collaboration, l'organisation et de partenariat à l'échelle régionale - de construire un protocole de partenariat pour impulser un processus régional de gouvernance et de mutualisation gagnant-gagnant et reproductible, - de maintenir un service au public et l'attractivité de des territoires ruraux - d'anticiper le rôle des Centres au regard du besoin de leurs territoires respectifs afin de rester des acteurs incontournables des ressources humaines de demain et de favoriser l'égalité des chances, des hommes et des femmes et des territoires.	
PACA - Corse	PACA	*CDG Bouches-du-Rhône (13)*		Un budget annexe a été mis en place pour la gestion des concours de catégories A et B, pour la gestion des FMPE de catégorie A et pour la gestion financière des évènement ou actions en lien avec l'emploi…	Panorama de l'emploi en Région PACA CRE 2018 (organisé par CDG83) Brochures/notices sur conditions d'inscription aux concours et examens professionnels.	Entretien annuel du site crée en 2016 pour la CRET PACA.
	Corse	*CDG Corse du Sud (2A)*		un budget annexe n' a pas été mis en place		
Guadeloupe	Guadeloupe	*CDG Guadeloupe (971)*				
Martinique	Martinique	*CDG Martinique (972)*				
Guyane	Guyane	*CDG Guyane (973)*				
Réunion	Réunion	*CDG Réunion (974)*				
Mayotte	Mayotte	*CDG Mayotte (976)*				

CDG ayant actualisés leurs informations au 12/11/18

Inter-région	Région	CDG coordonnateur	**Bénefices recensés** *(expertise RH et qualité de service, financiers, plus grande satisfaction des besoins des collectivités...)*	**Difficultés rencontrées**	**Axes d'évolutions et projets en cours**
Hauts-de-France	**Hauts-de-France**	*CDG Nord (59)*			Projet : e-administration avec la mise en place d'une plateforme commune de dématérialisation et de développement de l'archivage électronique.
Grand-Ouest	**Normandie**	*CDG Seine-Maritime (76)*	Le groupe de travail "Observatoire régional" a produit un baromètre régional semestriel 2017 à l'échelle régionale, ce qui constitue une avancée importante et donnera une matière interessante pour la CREF 2019. En 2019, pour la 1ère fois, se déroulera une CRET organisée par les 5 CDG Normands. Le réseau des juristes à travers ses productions et ses réflexions, contribue à une harmonisation de l'approche statutaire sur la région Normandie, - La coopération régionale "Concours" en appui de la coopértaion interrégionale, contribue à une régulation de l'offre de concours et de fait, à une régulation financière,	- Difficultés d'harmonisation en raison du caractère parfois disparate des Centres de Gestion - Difficulté à privilégier une approche régionale par rapport aux projets à l'échelle des Centres de Gestion - La notion de subsidiarité est à approfondir	Avancée majeure de l'observatoire régional en 2018 : Tous les CDG Normands adhérent à cette perspective. Prochainement, les Centres de Gestion disposeront de données à l'échelle du territoire normand, Une CRET organisée conjointement par les 5 départements Normands est envisagée en Novembre 2019 - Réflexion à engager sur la régionalisation des services Concours : dans un premier temps, harmonisation des procédures au plan régional.
	Bretagne	*CDG Ille-et-Vilaine (35)*	montée en compétence solidarité financière et institutionnelle fort taux de conventionnement des grandes collectivités	le temps disponible des collaborateurs et les moyens propres alloués les différences historiques et stratégiques	déjà un programme ambitieux un règlement de coopération à finaliser
	Pays de la Loire	*CDG Loire-Atlantique (44)*	Hormis la coopération concours qui permet une rationnalisation des opérations, peu de réalisations concrètes	Pas de volonté unanime et globale de coopération. Difficulté de maintenir des axes de coopération larges, chaque thématique faisant l'objet d'un examen particulier.	
IDF-Centre	**Centre Val-de-loire**	*CDG Indre-et-Loire (37)*	- Suivre et assurer une expertise permanente sur les différentes thématiques du droit statutaire. - Produire des analyses qui pourront être mises à disposition de l'ensemble des collectivités et servir à chacun des centres dans les analyses qu'ils réalisent à la demande de leurs collectivités. Mise à disposition des centres de gestion des outils communs - Harmoniser des propositions d'évolution, d'amélioration du droit statutaire. - Rationaliser l'organisation des concours et des examens avec des pratiques communes et sécurisation des procédures. - Favoriser les échanges entre les CDG de la région en ayant des projets communs.	- Planification des bonnes échelles de mutualisation en fonction des missions. - Outils /logiciels différents selon les CDG	- Poursuite des groupes de travail : .GT concours et examens : réalisation d'un tableau répertoriant les différentes conventions et leur principe de facturation ainsi qu'un tableau synthétisant les éléments réglementaires liés aux épreuves. .GT Santé et prévention : volet prévention des risques professionnels (rôle d'ACFI et la mission d'inspection dans les collectivités) / Volet handicap (l'élaboration d'un référentiel d'activités régional) .GT juridique et statutaire : réalisation de fiches de synthèse juridique (droit syndical, les transferts de personnel, l'indisponibilité physique élargie à d'autres sujets. .GT emploi et observatoire régional : réalisation du Bilan régional de l'emploi 2017 sous forme de plaquette - Projet de la mise en place d'une formation "d'Adjoint à un cadre" au niveau régional. Cette formation est en cours d'inscription au répertoire national des certifications professionnelles. - Organisation de la CRE en 2019.
	IDF	*CIG PC*			
	IDF	*CIG GC*			
	IDF	*CIG Seine et Marne (77)*	satisfaction des besoins des collectivités	\	\
Est	**Grand-Est** **Est-Bourgogne-Franche-Comté**	*CDG Bas-Rhin (67)*			Les projets de mutualisation, alliant rationalisation des coûts, peuvent etre illustrés par des formations mutualisées pour les agents des CDG de l'interrégion avec l'organisation de formations spécifiques pour les agents des services concours ou des services finances
Auverge-Rhône-Alpes	**Auverge-Rhône-Alpes**	*CDG Rhône (69)*	Le nombre d'organisateurs de concours et examens professionnels a été rationalisé. Pour les concours de catégorie A, le nombre d'organisateurs est passé de 7 à 5, de 9à 6 pour les concours de catégorie B et de 12 à 7 pour les concours de catégorie C		
Grand-Sud-Ouest	**Nouvelle-Aquitaine**	*CDG Gironde (33)*	volonté partagée de travail en commun les premières productions communes la rationalisation des actions dans les missions emploi concours le pilotage des actions partagé entre CDG	le temps nécessaire à la mise en œuvre de méthodes de travail efficientes (apprendre à travailler à plusieurs) avec la mise en place des premières coopérations (2010) et renouvelé en 2016 avec la fusion de 3 anciennes régions (et leurs coopérations) Difficulté à mettre en évidence un gain réel à destination des collectivités ou du public (réalisations propres aux CDG eux-mêmes)	Un travail de fond engagé sur le développement des "mutualisations" en lien avec le vent de réforme de la fonction publique territoriale
	Occitanie	*CDG Haute-Garonne (31)*	Qualité accrue des productions, homogénéïté de traitement des CT sur le territoire, sécurisation accrue des procédures , qualité générale et économies d'échelles constatées	Très lourd investissement pour les CDG coordonnateur et coordonnateur délégué, en temps de travail de cadres notamment, en plus des déplacements (malgré la visio conférence)	La mutualisation de l'expertise juridique statutaire est en cours et une coopération est mise en œuvre en matière de référent déontologue
PACA - Corse	**PACA**	*CDG Bouches-du-Rhône (13)*	En matière de concours, optimisation financière dans la réalisation tout en garantissant une sécurité juridique élevée des opérations concours ; rationalisation dans l'organisation des opérations concours sur des critères objectifs ; potentiels des sites d'accueil des opérations, coût de location des installations, coût final de l'opération... En matière d'emploi, identification de profils susceptibles de correspondre aux offres d'emploi proposées par les collectivités,		
	Corse	*CDG Corse du Sud (2A)*			
Guadeloupe	**Guadeloupe**	*CDG Guadeloupe (971)*			
Martinique	**Martinique**	*CDG Martinique (972)*			
Guyane	**Guyane**	*CDG Guyane (973)*			
Réunion	**Réunion**	*CDG Réunion (974)*			
Mayotte	**Mayotte**	*CDG Mayotte (976)*			

CDG ayant actualisés leurs informations au 12/11/18